

L'OFFRE
ACTIVITÉS DE LA FORME

Piscine JEAN BOUIN

	Durée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AQUAGYM * grand bain	30 min	10 h 00* 10 h 40* 10 h 45 11 h 15* 11 h 20 12 h 15 13 h 30	12 h 15 12 h 50	10 h 50* 19 h 20	12 h 15 13 h 30	12 h 15 12 h 50
AQUAFITNESS	45 min				sur réservation	
AQUASENIOR	30 min	10 h 00		8 h 30		16 h 40

INSCRIPTIONS à la piscine Jean Bouin LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 DE 8H A 18H

	Tarif normal	Tarif angevin
1ère Période (du 16/09/2019 au 31/01/2020) 2ème Période (du 3/02/2020 au 26/06/2020)	100,50 €	75,00 €
Forfait annuel (du 16/09/2019 au 26/06/2020)	182,50 €	136,10 €

Moyens de paiement acceptés : CB, espèces, chèques (à l'ordre de Sports et Loisirs Régie de recettes), coupons sport, chèques vacances.
Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf raisons notifiées dans les Conditions générales de vente 2019/2020.

ATTENTION : la CARTE A'TOUT est obligatoire pour toute inscription aux Activités Municipales de Natation. Elle est gratuite et réalisable sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :

- sur <https://atout.angers.fr/> (délai de 10 jours)
- dans les mairies de quartier et à l'Hôtel de Ville
- à la Direction des Sports et Loisirs (Hôtel de Ville).

TOUT LE SPORT À LA CARTE AVEC

ATOUT.ANGERS.FR

&

SPORTS.ANGERS.FR

www.angers.fr



L'OFFRE
ACTIVITÉS DE LA FORME

Piscine MONPLAISIR

	Durée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AQUAGYM	30 min	13 h 35 16 h 20	13 h 35 16 h 20		13 h 35	13 h 35 16 h 20

INSCRIPTIONS à la piscine Monplaisir LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 DE 8H A 18H

	Tarif normal	Tarif angevin
1ère Période (du 16/09/19 au 31/01/20) 2ème Période (du 3/02/20 au 26/06/20)	100,50 €	75,00 €
Forfait annuel (du 16/09/19 au 26/6/20)	182,50 €	136,10 €

Moyens de paiement acceptés : CB, espèces, chèques (à l'ordre de Sports et Loisirs Régie de recettes), coupons sport, chèques vacances.
Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf raisons notifiées dans les Conditions générales de vente 2019/2020.

ATTENTION : la CARTE A'TOUT est obligatoire pour toute inscription aux Activités Municipales de Natation. Elle est gratuite et réalisable sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :

- sur <https://atout.angers.fr/> (délai de 10 jours)
- dans les mairies de quartier et à l'Hôtel de Ville
- à la Direction des Sports et Loisirs (Hôtel de ville)

TOUT LE SPORT À LA CARTE AVEC

[ATOUT.ANGERS.FR](https://atout.angers.fr/)

&

[SPORTS.ANGERS.FR](https://sports.angers.fr/)

www.angers.fr

ANGERS VILLE
SPORTIVE



L'OFFRE
ACTIVITÉS DE LA FORME

Piscine ROSERAIE

	Durée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AQUAGYM	30 min	11 h 20 grand bain	13 h 30 petit bain	11 h 20 petit bain	13 h 30 petit bain	16 h 20 grand bain + petit bain

INSCRIPTIONS à la piscine Roseraie

Début décembre

	Tarif normal	Tarif angevin
2ème Période (du 3/02/2020 au 26/06/2020)	100,50 €	75,00 €

Moyens de paiement acceptés : CB, espèces, chèques (à l'ordre de Sports et Loisirs Régie de recettes), coupons sport, chèques vacances.
Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf raisons notifiées dans les Conditions générales de vente 2019/2020.

ATTENTION : la CARTE A'TOUT est obligatoire pour toute inscription aux Activités Municipales de Natation. Elle est gratuite et réalisable sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :

- sur <https://atout.angers.fr/> (délai de 10 jours)
- dans les mairies de quartier et à l'Hôtel de Ville
- à la Direction des Sports et Loisirs (Hôtel de Ville).

TOUT LE SPORT À LA CARTE AVEC

[ATOUT.ANGERS.FR](https://atout.angers.fr/)

&

[SPORTS.ANGERS.FR](https://sports.angers.fr/)

www.angers.fr

ANGERS VILLE
SPORTIVE



	Durée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AQUAGYM <small>* grand bain</small>	30 min	13 h 30 16 h 20	13 h 30	17 h 10 *		13 h 30 16 h 20 17 h 55*
AQUAFITNESS	45 min					18 h 10 19 h 00
AQUASENIOR	30 min		16 h 20			
AQUABIKE	30 min			17h10		

INSCRIPTIONS à la piscine Belle-Beille LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 DE 8H A 18H

	Tarif normal	Tarif angevin
1ère Période (du 16/09/19 au 31/01/20) 2ème Période (du 3/02/20 au 26/06/20)	100,50 €	75,00 €
Forfait annuel (du 16/09/19 au 26/06/20)	182,50 €	136,10 €

Moyens de paiement acceptés : CB, espèces, chèques (à l'ordre de Sports et Loisirs Régie de recettes), coupons sport, chèques vacances.
Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf raisons notifiées dans les Conditions générales de vente 2019/2020.

ATTENTION : la CARTE A'TOUT est obligatoire pour toute inscription aux Activités Municipales de Natation. Elle est gratuite et réalisable sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :

- sur <https://atout.angers.fr/> (délai de 10 jours)
- dans les mairies de quartier et à l'Hôtel de Ville
- à la Direction des Sports et Loisirs (Hôtel de Ville).

TOUT LE SPORT À LA CARTE AVEC

ATOUT.ANGERS.FR

&

SPORTS.ANGERS.FR

	Durée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MULTISPORT AQUATIQUE	45 min					18h30

	Durée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AQUAGYM	30 min	13h10	12 h 35 13 h 10 16 h 30 18 h 30 19 h 10		12 h 30 13 h 15 16 h 30	16h30
AQUAFITNESS	45 min	19 h 25 20 h 15		12 h 30 13 h 15	18h40	19 h 30 20 h 20
AQUAPALMES	45 min					12h30
AQUASENIOR	30 min	11 h 45 16 h 30	11 h 55			
AQUAVARIO	45 min		20 h 00 3 activités	11 h 35 2 activités	19 h 40 2 activités	
AQUATRaining	45 min			20 h 00		
GAINAGE AQUATIQUE	45 min					13h15
PRENATAL	45 min		19 h 45 réservation séance			12 h 15 réservation séance

**INSCRIPTIONS à AQUAVITA
LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 DE 8H A 18H**

	Tarif normal	Tarif angevin
1ère Période (du 16/09/2019 au 31/01/2020) 2ème Période (du 3/02/2020 au 26/06/2020)	100,50 €	75,00 €
Forfait annuel (du 16/09/2019 au 26/06/2020)	182,50 €	136,10 €

Moyens de paiement acceptés : CB, espèces, chèques (à l'ordre de Sports et Loisirs Régie de recettes), coupons sport, chèques vacances.

Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf raisons notifiées dans les Conditions générales de vente 2019/2020.

ATTENTION : la CARTE A'TOUT est obligatoire pour toute inscription aux Activités Municipales de Natation. Elle est gratuite et réalisable sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :

- sur <https://atout.angers.fr/> (délai de 10 jours)
- dans les mairies de quartier et à l'Hôtel de Ville
- à la Direction des Sports et Loisirs (Hôtel de Ville).

TOUT LE SPORT À LA CARTE AVEC

ATOUT.ANGERS.FR

&

SPORTS.ANGERS.FR